



LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 26, numéro 2

4^s

La nouvelle approche du droit imaginée par Fasken pour faire face à la pandémie



■ Le ministre David Lametti ordonne un nouveau procès dans l'affaire Jacques Deslisle suite aux allégations d'erreur judiciaire

Me Eric Bédard, associé-directeur de Fasken pour la région du Québec depuis plus de dix ans.



Les dernières actualités



31 mars 2021 Le sénateur Boisvenu explique son projet de loi sur la violence conjugale

À la colline du Parlement, le sénateur conservateur Pierre-Hugues Boisvenu tient un point de presse pour présenter son projet de loi visant à combattre la violence conjugale et à protéger les victimes. Il est accompagné de Martine Janson, une victime de violence conjugale et fondatrice de la Maison des Guernières, ainsi que Diane Tremblay, une [...]

[Lire la suite](#)



31 mars 2021 Parution de l'Ouvrage d'Amar Laidani, intitulé « Le droit coutumier kabyle pendant la colonisation française ».

C'est avec que plaisir nous annonçons publication de la thèse de Monsieur Amar Laidani (docteur en droit de l'Université de Montpellier en cotutelle avec l'Université Laval) intitulée Le droit coutumier kabyle pendant la colonisation française 2020 par l'Institut des usages de l'Université de Montpellier le mois de janvier 2021. Une publication qui a bénéficié d'une [...]

[Lire la suite](#)



30 mars 2021 L'emblématique RBG : Découvrez son héritage !

Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes 2021, le Forum des femmes juristes de l'ABC-Québec et le

Comité égalité ont joint leur force en mettant sur pied un webinaire rendant hommage à l'éminente juriste américaine l'honorable Ruth Bader Ginsburg. Figure de la lutte pour l'égalité hommes-femmes, la célèbre juge a laissé sa marque [...]

[Lire la suite](#)

Dernières parutions



11 mars 2021 Volume 26, numéro 1

[Lire la suite](#)

News Highlights



8 avril 2021 Justice Advocacy attorney, SF-based JENNIFER MCGLONE, fast-tracks LawChamps for across the board greater equity for those who need it most // May we arrange an interview for you?

Discovering under-represented role models in our everyday lives is one of the bonuses of having one's eyes wide open. Jennifer McGlone, with 20 years of professional experience as legal counsel to Silicon Valley tech. companies (from startups to international market leaders) recently launched a unique service, Law Champs, which matches those who need consummate representation [...]

[Read more](#)



6 avril 2021 Women lawyers

Independent Women's Law Center Files Supreme Court Amicus Brief in Support of Student Speech Mahanoy School District v. B.L., No. 20-355 Independent Women's Law Center (IWLC) recently filed an amicus brief in the United States Supreme Court in support of student speech. Mahanoy School District v. B.L. involves a claim by a female [...]

[Read more](#)

1 avril 2021 Attorney General James Delivers 1.2 Million Eggs to Feed New Yorkers

AG James Filed Suit Against One of Nation's Largest Egg Producers for Price-Gouging Eggs During COVID-19 Pandemic New York Attorney General Letitia James today secured 1.2 million eggs that will feed New Yorkers still suffering the economic impacts of the coronavirus disease 2019 (COVID-19) public health crisis. An agreement signed with Hillendale Farms Corporation, resolves [...]

[Read more](#)

Latest Release



14 novembre 2019 Volume 5, number 3

[Read more](#)

La nouvelle approche du droit imaginée par Fasken pour faire face à la pandémie

Par André Gagnon

La pandémie est un défi qui a permis à Fasken de miser sur sa créativité, sa résilience et sa solidarité. En effet, dès les premiers jours de février 2020, Fasken avait déjà mis sur pied un groupe de travail pour préparer ses membres et ses opérations aux possibles impacts de la COVID-19. Une stratégie payante, puisque dès le 13 mars les prévisions deviennent réalité. Le cabinet, comme toutes les entreprises québécoises, doit se plier aux mesures gouvernementales et revoir la pratique juridique de ses bureaux de Québec et de Montréal. Me Éric Bédard, associé directeur de Fasken pour la région du Québec, Me Carl Tremblay, associé-directeur du bureau de Québec et l'équipe de directeurs pilotaient ces changements.

Une stratégie de crise autour de 5 piliers

Le secret de Fasken pour aborder cette crise? Les « 5 C » : calme, confiance, compassion, courage et communication. Pour faire écho à ce leitmotiv, toutes les équipes ont été mises à contribution que ce soit au Québec ou ailleurs au Canada.

Le premier défi auquel les membres du cabinet ont dû faire face est l'adaptation au télétravail. En effet, certains ont fait face à des défis technologiques, alors que d'autres ont dû s'habituer à des contacts sociaux beaucoup moins fréquents. Des ajustements ont été effectués avec le soutien des collègues et des équipes des technologies de l'information, qui ont travaillé d'arrache-



Me Éric Bédard, associé-directeur de Fasken pour la région du Québec depuis plus de dix ans.



Me Carl Tremblay, associé-directeur du bureau de Fasken à Québec.

pour acheminer l'équipement nécessaire à tous les membres du cabinet et répondre à leurs questions, a fait savoir Eric Bédard au cours d'une interview via la plateforme Teams.

Celle-ci est devenue familière aux avocates et avocats de Fasken tant pour les plaidoiries devant toutes les instances judiciaires et quasi-judiciaires que pour communiquer avec les clients.

Le bien-être des membres avant tout

Les besoins de communication à l'interne se sont multi-

pliés, afin d'informer les membres au sujet des mesures, mais aussi pour garder le lien social si cher à l'entreprise et pourvoir aux besoins de formation qui n'ont fait que s'accroître durant cette période. Des associés seniors ont été jumelés avec des avocats plus jeunes pour les aider à s'adapter au travail à distance, des rendez-vous d'information avec le personnel administratif ont été organisés et de nombreuses communications internes ont été envoyées, de préciser l'associé-directeur Eric Bédard.

Programme Etincelle

Le plus important est de bien encadrer les membres du cabinet. Pour Fasken, il s'agit d'être en mesure de courir un marathon et non un sprint, tout en s'assurant du bien-être de tout le monde. Des programmes à cet effet ont d'ailleurs été mis de l'avant : conférences internes, séances de sport, cours de cuisine, etc. Le cabinet rassemble et rassure à travers son « Programme Étincelle » qui propose des initiatives et activités destinés de ses membres, soutient Eric Bédard.

Conserver le lien avec les clients et la communauté d'affaires

Dès le début de la pandémie, les avocats du cabinet se sont positionnés comme des conseillers de confiance. Les professionnels ont entretenu les liens avec leurs clients pour les soutenir dans cette période d'incertitude et leur proposer une vision 360 de la situation grâce aux expertises croisées des différents groupes de pratique, rappelle Me Bédard.

Centre de ressources

L'équipe marketing du cabinet a réinventé ses stratégies et a appuyé les avocats dans leurs initiatives de développement des affaires. Un Centre de ressources complet a été conçu sur le site internet afin de rassembler l'ensemble des contenus générés par les avocats. Le cabinet a également proposé des conférences exclusives « Fasken Répond » pour aider les entreprises à y voir plus clair sur une multitude de sujets et des guides ont été rédigés, que ce soit pour comprendre les plans d'aides fiscales gouvernementaux ou encore aider à la relance des affaires, ajoute Eric Bédard.

Cette période turbulente a renforcé les liens entre les avocats du cabinet et ses clients et a affirmé la confiance que ces derniers ont envers les professionnels du cabinet, précise l'associé-directeur de Fasken pour la région du Québec depuis plus de dix ans.

Ralentir et se réinventer pour surmonter la crise

Après une courte période d'incertitude, les efforts collectifs ont permis un retour à la normale relativement rapidement et, dans certains secteurs d'activités, ont même permis de dépasser le seuil d'activité antérieur à la crise, chose étonnante constatée par le leadership du cabinet.

Nouveaux sommets

Afin de répondre aux besoins émergents, les avocats se sont adaptés à la nouvelle réalité. Les praticiens en fiscalité se sont vite positionnés en conseillers stratégiques pour aider les entreprises à prendre des décisions éclairées à l'égard des nouveaux programmes offerts par les gouvernements. Certains autres secteurs connaissent même de nouveaux sommets comme l'agroalimentaire, les technologies, la propriété intellectuelle ou encore le financement des sociétés, évoque Eric Bédard.

Fort de ses capacités d'adaptation, le cabinet a le vent dans les voiles et a accueilli plus de vingt avocats additionnels dans des domaines stratégiques en 2020, ajoute-t-il.

Anticiper les défis futurs

Me Bédard est optimiste pour la reprise des affaires en 2021 et 2022 et prévoit le retour au bureau fin 2021, début 2022.

L'ensemble des membres du cabinet ont hâte de se retrouver « en personne », que ce soit à Montréal ou à Québec. L'esprit de collégialité est fort entre les membres. Si cette année a renforcé ce sentiment d'équipe, Me Bédard et Me Tremblay sont conscients que l'équilibre travail/vie personnelle a été modifié et que les attentes des avocats ne sont plus les mêmes.

Des aménagements seront à prévoir pour accueillir les membres du cabinet et les clients selon les futurs besoins et ...la campagne de vaccination. Il reste encore beaucoup de questions sur lesquelles se penche un groupe de travail afin de proposer différentes options qui conviendront à tous, souhaite Me Bédard.

C'est cela, la marque Fasken, l'importance du bien-être de ses employés, de ses clients et de sa communauté, clame l'associé-directeur Eric Bédard qui accordait cette interview au magazine Le Monde Juridique depuis son domicile, à Montréal.

Comme ses associés, il vit avec sa famille la même situation qu'eux.

Marc-André Fabien élu pour un second mandat à la présidence du CPC

Le conseil d'administration 2021-2025 du Comité paralympique canadien (CPC) a été officiellement élu vendredi. Le président sortant, Marc-André Fabien et la vice-présidente sortante, Gail Hamamoto ont tous les deux obtenu un second mandat.

Le nouveau conseil d'administration du CPC a été élu par les 27 organismes nationaux de sport membres de l'organisation au cours de son assemblée générale annuelle, qui s'est tenue vendredi après-midi en mode virtuel. M. Fabien et Mme Hamamoto, qui briguaient tous les deux leur réélection à la tête de l'organisation, se sont présentés sans opposition.

« C'est pour moi un immense honneur et un privilège de pouvoir remplir, pendant encore quatre ans, les fonctions de président du CPC », affirme M. Fabien. « Au cœur de ma passion pour le Mouvement paralympique se trouvent les athlètes, leur histoire et leur quête de l'excellence, qui font la fierté de tous les Canadiens et qui sont une source de motivation qui pousse tout un chacun, au sein de la communauté paralympique, à vouloir croître et s'améliorer. Il me tarde de continuer à travailler aux côtés des ONS, des athlètes et des entraîneurs, sans oublier nos partenaires des milieux sportif, corporatif et médiatique. Ensemble, nous avons accompli tellement de choses, et avec quatre grands Jeux au programme des quatre prochaines années, nous avons encore du pain sur la planche si nous voulons mener le sport paralympique au Canada encore plus loin. »

Sept directeurs, sélectionnés parmi 14 candidats, ont été élus au conseil d'administration; il s'agit de : Robert Fenton, Peter Lawless, David Masse, Janet Petras, David Ratray, Ian Troop et Ellen Waxman. Fenton et Waxman ont été réélus pour un autre mandat, tandis que les cinq autres directeurs font leur entrée au conseil.



Marc-André Fabien

Tony Walby, président du conseil des athlètes du Comité paralympique canadien, revient au conseil en qualité de représentant des athlètes, tout comme Stephen Burke, président du conseil des entraîneurs du CPC, qui conserve son poste de représentant des entraîneurs.

« Notre système sportif traverse une période sans précédent, et en tant que vice-présidente, je suis heureuse de pouvoir aider à guider le CPC à au cours des quatre prochaines années », ajoute Mme Hamamoto. « En tant que gardiens du Mouvement paralympique, il n'a jamais été aussi important pour nous de nous focaliser sur le travail à accomplir afin de réaliser notre objectif de devenir un chef de file mondial du sport paralympique et de faire en sorte que l'accessibilité et la pratique sécuritaire du sport demeurent une priorité pour les personnes ayant un handicap. Ces quatre années seront certainement marquées par de grands défis, mais ce sera également une période riche en promesses et en possibilités d'innovations et de changements positifs. Je suis ravie à l'idée de continuer à travailler avec tous les estimés membres de notre communauté sportive à la création d'un avenir radieux. »

Julie Desrosiers admise à l'American College of Trial Lawyers



Julie Desrosiers a acquis le titre de « Fellow » de l'American College of Trial Lawyers (ACTL) (disponible uniquement en anglais), l'une des plus prestigieuses associations juridiques en Amérique du Nord. La cérémonie d'intronisation virtuelle a eu lieu le 5 mars 2021.

« Nous sommes très fiers de la nomination de Julie. C'est une reconnaissance incontestable de son talent, de son expérience et de ses compétences exceptionnelles en matière de litige », a déclaré [Peter Feldberg](#), associé directeur du cabinet.

La pratique de Julie est axée sur le litige en propriété intellectuelle. Agissant régulièrement au nom d'entreprises de haute technologie, Julie conseille les clients à l'égard des injonctions, saisies ou procédures visant à protéger leurs éléments de propriété intellectuelle ou encore leurs secrets commerciaux et informations stratégiques.

Au fil des années, Julie s'est démarquée dans de nombreux répertoires tels que Chambers, le Canadian Legal Expert Directory, IAM Patent 1000 et IP STARS Top 250 Women in IP. Elle est membre du conseil d'administration de Fasken et participe activement à l'encadrement et à la mise en œuvre des changements visant à créer une société inclusive.



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

8777 CHAMP D'EAU
ST-LEONARD, QUÉ. H1P 3A6
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744

info@adamsengraving.com

MONTREAL & TORONTO
1-888-232-6729

L'emblématique RBG : Découvrez son héritage!

Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes 2021, le Forum des femmes juristes de l'ABC-Québec et le Comité égalité ont joint leur force en mettant sur pied un webinaire rendant hommage à l'éminente juriste américaine l'honorable Ruth Bader Ginsburg. Figure de la lutte pour l'égalité hommes-femmes, la célèbre juge a laissé sa marque dans l'histoire des États-Unis.

Pour cet événement animé par Me Audrey Boctor, avocate au Cabinet IMK, ancienne présidente de la Division et présidente du comité égalité de l'ABC-Québec, trois juristes s'étaient réunis afin de rendre hommage à Ruth Bader Ginsburg ; l'honorable Suzanne Côté, juge à la Cour suprême du Canada, la professeure Louise Langevin de la Faculté de droit de l'Université Laval et la professeure Amanda Tyler de l'université Berkeley, coauteure du livre « Justice, Justice Thou Shalt Pursue: A Life's Work Fighting for More... » avec Ruth Bader Ginsburg.

Comme beaucoup de juristes, les conférencières ont reconnu avoir grandement été inspirées par l'honorable Ginsburg tout au long de leur parcours respectif. Certaines d'entre elles ont même eu l'honneur de rencontrer madame Ginsburg et d'échanger avec elle. Ce fut le cas de la professeure Tyler et de l'honorable Suzanne Côté.

Au début de sa carrière, la professeure Tyler a été auxiliaire juridique pour la juge Ginsburg en 1999 et 2000 et a, par la suite, maintenu une relation avec cette dernière au courant des années qui ont suivi. Me Tyler a raconté que lorsque, presque deux décennies plus tard, la juge Ginsburg a visité l'Université Berkeley à l'automne 2019 pour donner la première conférence commémorative annuelle Herma Hill Kay, elle a eu l'occasion d'entretenir une longue discussion avec la juge. Cette discussion s'est ensuite transformée en livre que Me Tyler a eu l'opportunité de coécrire avec madame Ginsburg intitulé « Justice, Justice Thou Shalt Pursue: A Life's Work Fighting for More... ». Me Tyler mentionne



que «travailler sur ce livre avec elle a été un honneur. De m'asseoir avec elle 20 ans plus tard et de continuer d'apprendre de ses expériences a été un grand honneur».

Pour madame la juge Côté, sa première rencontre avec l'honorable Ginsburg fut en 2016 alors que la Cour suprême du Canada et la Cour suprême des États-Unis se sont réunies à Washington afin de discuter de législations. L'honorable Suzanne Côté a ensuite recroisé le chemin de madame Ginsburg en 2018 au Théâtre Shakespeare alors qu'elle avait invité à jouer dans la traditionnelle pièce de théâtre réunissant quelques juges. Madame la juge Ginsburg faisait alors partie des juges invités à performer et la juge Côté a eu l'occasion de s'entretenir avec elle après la représentation. «J'ai eu l'honneur de pouvoir discuter avec elle sur plusieurs sujets et pas seulement des sujets reliés au droit», relate la juge Côté.

De son côté, la professeure Louise Langevin n'a pas fait la connaissance de la juge Ginsburg personnellement. En tant qu'avocate et féministe, Me Langevin connaît bien l'œuvre de la juge Ginsburg et se disait honorée de participer à ce webinaire lui rendant hommage.

Les grandes décisions de Ruth Bader Ginsburg

Par la suite, Me Tyler a repris parole afin de présenter trois décisions importantes de la carrière de la juge Ginsburg soit *United States c. Virginia*, *Ledbetter c. Goodyear Tire*

Volume 26, numéro 2

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec)
H1L 4Y5
(514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
Internet : www.lemondejuridique.com
Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec) H1L 4Y5
Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
L'abonnement est de 40 \$ par année.
(On peut aussi se la procurer à la librairie
Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
Canadian Advertising Rates and Data (Card).
COPYRIGHT 2020 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est
formellement interdite sous peine de poursuite.

La nouvelle approche du droit imaginée par Fasken pour faire face à la pandémie

Par André Gagnon 3

Marc-André Fabien élu pour un second mandat à la présidence du CPC

..... 5

Julie Desrosiers admise à l'American College of Trial Lawyers

..... 6

L'emblématique RBG : Découvrez son héritage !

..... 7

Le sénateur Boisvenu explique son projet de loi sur la violence conjugale

..... 10

Charreada

Par Yves Delage..... 11

Parution de l'Ouvrage d'Amar Laidani, intitulé « Le droit coutumier kabyle pendant la colonisation française »

Par André Gagnon..... 14

Bienvenue sur Jurivision : la plateforme audiovisuelle du droit

..... 15

Une pétition réclame la démission du recteur de l'Université d'Ottawa

..... 17

Deux poids, deux mesures à l'Université d'Ottawa

..... 18

Attorney General James Ends Virtual Currency Trading Platform Bitfinex's Illegal Activities in New York

..... 20

Élections 2021 au Barreau de Montréal :

Me Extra Junior Laguerre élu à titre de Bâtonnier de Montréal

..... 23

Témoignage de Me Extra Junior Laguerre

..... 24

Le ministre de la Justice ordonne la tenue d'un nouveau procès au Québec à la suite de la révision d'une condamnation

..... 26

Déclaration du DPCP dans le dossier de Jacques Delisle

..... 27

Discussion autour de propos offensants du professeur de droit de l'Université d'Ottawa Amir Attaran

..... 28

Mon père de la Révolution tranquille

Un documentaire pour découvrir Georges-Émile Lapalme

..... 29

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

Une équipe bilingue de 17 sténographes à la fine pointe de la technologie à l'ère du numérique

Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

Et Rubber Co. et Burwell c. Hobby Lobby Stores Inc. Toutes ces décisions touchant respectivement l'égalité hommes-femmes, la discrimination basée sur le sexe et l'accès à la contraception, ont été des décisions marquantes pour le droit des femmes aux États-Unis.

« Lorsque madame la juge Ginsburg écrivait ses jugements et ses avis juridiques, elle savait qu'elle les écrivait pour le bien du futur », mentionne la professeure Tyler. Au cours de sa carrière, Ruth Bader Ginsburg a écrit plus de 1000 opinions juridiques, dont plus de 500 à la Cour suprême.

Est-ce que le Canada perçoit une influence de Ruth Bader Ginsburg sur les questions reliées au droit des femmes ?

C'est la question à laquelle madame la juge Côté a répondu : « Le Canada et les États-Unis entretiennent un dialogue comparatif. Nous partageons et apprenons l'un de l'autre tout en prenant en compte nos différences. Je dirais que sur les questions d'égalité hommes-femmes, la juge Ginsburg a eu une résonance, ici, au Canada. Son influence en tant que femme juriste ne passe pas inaperçue et elle continuera d'inspirer des générations de femmes au sein de notre système de justice. Elle a, en quelque sorte, ouvert le chemin ».

D'un autre côté, la professeure Louise Langevin a offert une analyse de l'influence des États-Unis quant au droit à l'avortement au Canada. Elle cite, entre autres, la décision Roe c. Wade aux États-Unis qui a été citée au Canada lors de la décision de la Cour dans le dossier Daigle c. Tremblay qui, au final, a conclu que le fœtus n'a pas de droit et que le géniteur n'a pas de droit sur l'avenir du fœtus. Encore aujourd'hui, les États-Unis ont encore une influence sur le Canada en ce qui a trait au mouvement antiavortement. Selon Me Langevin, « bien que la question de l'avortement soit moins clivante ici qu'aux États-Unis, il faut demeurer vigilant parce que les droits des femmes ne sont pas acquis pour toujours ».

L'impact de l'héritage de Ruth Bader Ginsburg dans le futur

« Ruth disait que la constitution n'est pas seulement le travail des juges, mais le travail de l'ensemble de la société. L'obtention d'opportunités égalitaires au sein de notre société est une idée qui l'a poussée à affronter l'adversité et qui continuera d'inspirer les gens. Il est important de garder à l'esprit que les victoires ne se produisent pas du jour au lendemain. La juge Ginsburg croyait que si vous travaillez dur et que vous vous en tenez à vos principes

Plus d'un siècle d'excellence en droit immobilier



LCB LEROUX CÔTÉ
BURROGANO
NOTAIRES ■ AVOCATS

507, place d'Armes, 13^e étage, Montréal
(Québec) H2Y 2W8 CANADA

www.lcbmtl.ca
514 282-1287

fondamentaux, vous y arriverez», mentionne la professeure Amanda Tyler.

Pour madame la juge Côté, c'est la vision que Madame Ginsburg avait de l'égalité pour tous.tes qui continuera d'aller de l'avant au sein de la société : «La logique qu'a utilisée Ruth tout au long de sa carrière pour arriver à ces résultats pour atteindre l'égalité va aussi permettre, éventuellement, l'obtention de l'égalité pour tous».

Pour la professeure Louise Langevin, ce sera le modèle d'inspiration qu'est et restera Ruth Bader Ginsburg pour toutes les femmes : «Le travail colossal de cette femme et sa capacité à foncer, même vers la toute fin de sa vie, resteront une inspiration à avancer dans le domaine du droit des femmes».

Le sénateur Boisvenu explique son projet de loi sur la violence conjugale



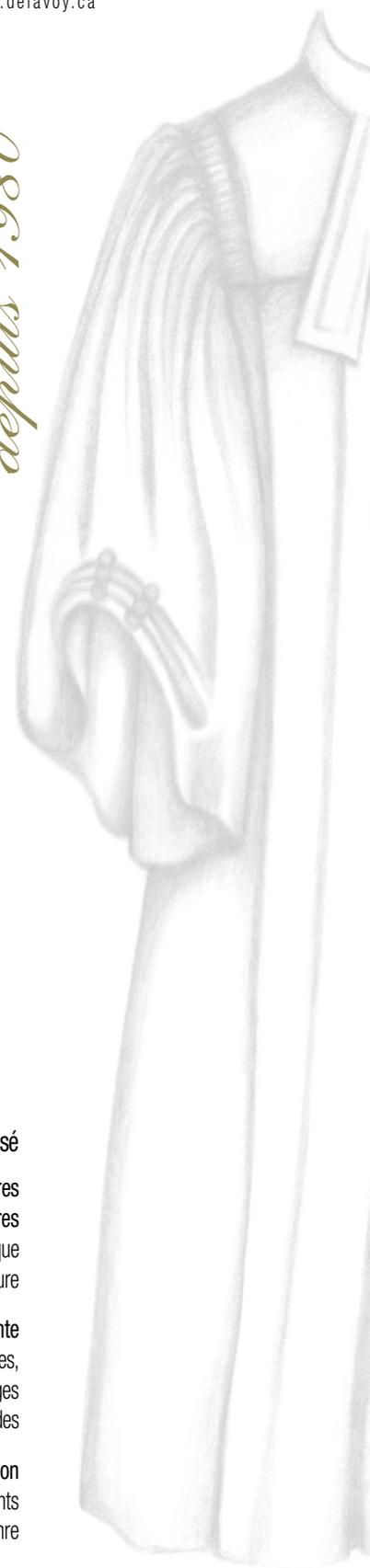
Le sénateur
Pierre-Hugues Boisvenu

À la colline du Parlement, le sénateur conservateur Pierre-Hugues Boisvenu tient un point de presse pour présenter son projet de loi visant à combattre la violence conjugale et à protéger les victimes. Il est accompagné de Martine

Jeanson, une victime de violence conjugale et fondatrice de la Maison des Guerrières, ainsi que Diane Tremblay, une victime de violence conjugale, auteure et écrivaine. Les députés conservateurs Rob Moore et Jacques Gourde participent aussi à la conférence de manière virtuelle, tout comme Éric Boudreault, dont la fille de 18 ans, Daphné Huard-Boudreault a été assassinée par son ex-conjoint. Le dépôt de cette mesure législative survient dans la foulée des meurtres récents de sept femmes en autant de semaines, au Québec, et de la hausse du nombre de cas de violence conjugale partout au Canada. Le projet de loi du sénateur modifierait les dispositions du Code criminel ayant trait à la mise en liberté provisoire de façon à permettre à un juge d'obliger un accusé en attente de son procès pour violence conjugale de porter un bracelet électronique et de suivre une thérapie. Ce projet de loi comprend aussi des mesures garantissant que la victime sera informée par la Cour des conditions de remise en liberté du prévenu.

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

Charreada

Par Yves Delage



Dans le centre-ouest du Mexique, le charro (de l'espagnol charro) est un type de cavalier dont la spécificité actuelle et le costume datent de la seconde moitié du XIX^e siècle, à l'origine propriétaire terrien possédant des chevaux et du bétail, ne dépendant que de lui-même.

Le nom de charro est selon l'Académie royale espagnole attesté depuis le XVII^e siècle (1627) comme décrivant une personne il tire son origine du mot basque « txar » pouvant signifier « mauvais, défectueux, débile »¹.

Le charro, souvent présent dans la littérature, les telenovelas (télé-feuilleton), la publicité, les films de propagande du gouvernement ainsi que des partis politiques, les caricatures, la publicité pour les alcools nationaux et dans l'industrie du divertissement mexicaine est une des icônes de la mexicanité.

En plus du pouvoir économique, les charros avaient un pouvoir social important en tant que propriétaires terriens. Aujourd'hui, même si la plupart d'entre eux ne sont plus liés à la terre, ils appartiennent aux classes aisées, ne possédant généralement des ranchs que pour leur agrément.

Il s'agit d'une figure qui garde des traits communs avec d'autres grands personnages populaires d'Amérique comme les cow-boys aux États-Unis ou les gauchos en Argentine et en Uruguay. (Wikipedia)

La charreada ou charrearia, est l'équivalent du rodéo américain mais avec des épreuves d'expertise sans pareil. La charreada se présente en 9 épreuves pour les hommes dont une seule pour les dames, la Escaramuza

Tout commence par le défilé des équipes devant les spectateurs et les saluent.

Suivent les épreuves.

Cala de caballo (Domptage de cheval) Épreuve de dextérité et contrôle du cheval. Le charro doit arrêter le cheval lancé à pleine vitesse sur un point fixe. Le cheval bloque ses deux pattes arrière.



C'est assez spectaculaire. Ensuite le cavalier doit reculer avec le cheval ENTRE 2 LIGNES DROITES.

Puis, il fait tourner le cheval sur place à toute vitesse. Une des pattes arrière tourne sur elle-même. Puis le charro ou la charra fait reculer le cheval et le fait avancer de côté.

Il faut savoir que les femmes montent en amazone donc avec les deux jambes du même côté du cheval.

Piales en el lienzo

Épreuve où une jument est arrêtée à l'aide d'un lasso d'un charro qui dépose le lasso aux pieds de l'animal. Le charro tire sur le lasso quand la jument passe ses pieds arrière sur l'ouverture du lasso.



Coleadero (Passoire)

Épreuve avec un taureau, le charro sur son cheval doit faire tomber celui-ci en le tirant par la queue.



Jineteo de toro

Épreuve proche du rodéo, le charro monte sur un taureau et doit résister aux mouvements de l'animal.



Terna en el ruedo (Triade dans l'arène)

Épreuves de dextérité avec un lasso.



- 1-Tourner le lasso autour de lui-même sur son cheval immobile.
- 2-Sur son cheval lancé à toute vitesse Il doit attraper un taureau par le cou.
- 3-Avec son lasso, il doit attraper le taureau par les pattes arrières.



MNP

Le calme pendant la tempête

Trouver la tranquillité d'esprit en période d'incertitude

Pour y voir clair en plein tumulte, faites appel à l'équipe Juricomptabilité et soutien en cas de litige de MNP.

Corey Anne Bloom, CPA, CA, CA•EJC, CFF, CFE, membre émérite de l'ACFE
514.228.7863 | corey.bloom@mnp.ca



Partout où mènent les affaires

MNP.ca



Jineteo de yegua (Cavalier de jument)

Épreuve avec un cheval où le charro doit attraper une jument avec un lasso.



Manganas

À pied ou à cheval, le charro doit maîtriser un cheval à l'aide d'un lasso.

El paso de la muerte (Le passage de la mort)

Le charro doit sauter d'un cheval en pleine vitesse à un autre. Les deux chevaux sont à pleine vitesse. Ça ne s'appelle pas le passage de la mort pour rien.



Escaramuza (Escarmouche entre dames)

L'unique épreuve féminine (huit filles dans l'équipe). Elles doivent effectuer des figures sur leurs chevaux. Elles s'entrecroisent parfois à pleine vitesse. C'est un peu comme une bataille entre 2 équipes ce qui explique le titre de l'épreuve.



Toutes ces images sont bien belles mais elles n'arrivent pas à enseigner l'incroyable dextérité des charros et des charras. Pour les voir pleinement, je vous invite à voir le film suivant sur [YouTube](#) (que j'ai fait).

L'Autorité annonce un projet collaboratif sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») annonce un projet collaboratif avec le laboratoire de recherche Algora Lab (Université de Montréal) et CIRANO, sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans le secteur financier. L'Autorité lance aujourd'hui une invitation aux consommateurs de produits et services financiers qui souhaitent s'exprimer sur le sujet à participer à l'un de trois ateliers de discussion qui se tiendront les 20, 22 et 27 avril prochains. Les consommateurs québécois peuvent s'inscrire et en apprendre davantage sur le contenu des ateliers en visitant la [page de l'événement](#).

Ces ateliers se dérouleront selon la méthodologie utilisée dans le cadre du développement de la [Déclaration de Montréal IA responsable](#).

« Avec ce projet, l'Autorité démontre une fois de plus sa volonté de bien comprendre les impacts de la transformation numérique sur les consommateurs de produits et services financiers », a déclaré Louis Morisset, président-directeur général de l'Autorité. « En analysant les informations qui seront fournies et les attentes qui seront formulées, nous pourrions mieux veiller à ce que la technologie, et l'intelligence artificielle en particulier soit utilisée de façon responsable, au bénéfice des consommateurs » a ajouté celui-ci.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

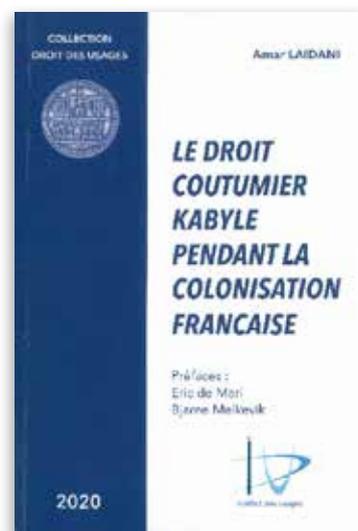
Parution de l'Ouvrage d'Amar Laidani, intitulé « Le droit coutumier kabyle pendant la colonisation française »

C'est avec que plaisir nous annonçons publication de la thèse de Monsieur Amar Laidani (docteur en droit de l'Université de Montpellier en cotutelle avec l'Université Laval) intitulée *Le droit coutumier kabyle pendant la colonisation française* 2020 par l'Institut des usages de l'Université de Montpellier le mois de janvier 2021. Une publication qui a bénéficié d'une subvention de l'École doctorale Droit et Science politique de l'Université de Montpellier. Cet ouvrage qui affronte l'épineuse question du droit colonial français en Algérie apparaît à la date fatidique du mois de janvier 2021, à l'heure où en France la question coloniale et post-coloniale des relations entre la France et l'Algérie a été remise au jour par le fameux et débattu rapport Stora. Un rapport au sein duquel l'historien explique clairement que bien comment à l'heure actuelle en France : « (...) la réalité du système colonial était évacuée des esprits¹», et ajoute que : « la force de l'histoire ancienne de l'Algérie coloniale est revenue, progressivement²».

Le droit coutumier kabyle pendant la colonisation française affronte l'épineuse question du droit colonial français en Algérie sous un angle inédit à savoir celui des relations controversées que ce dernier a entretenu avec les coutumes kabyles. Le thème est développé en deux parties. Dans la première sont illustrées les raisons qui ont été à l'origine de la codification des coutumes kabyles. La deuxième partie est à la façon dans laquelle lesdites coutumes ont été réformées par la législation et la jurisprudence du régime civil, au cours de la période 1871-1930, les coutumes kabyles en matière de chefaa (retrait successoral), de filiation, du mariage et enfin en matière successorale.



Amar Laidani



Cet ouvrage ne se cantonne pas aux frontières temporelles et terrestres de l'Algérie de la période coloniale, en effet l'auteur dédie plusieurs pages à la thématique des rapports tendus que le droit français a entretenu avec les coutumes autochtones en Afrique sub-saharienne pendant la période coloniale et à l'heure actuelle dans l'Outre-mer. L'auteur dans un dernier chapitre met en évidence le poids historique qu'exerce encore l'histoire colonial français en à Mayotte et surtout en Nouvelle Calédonie. Une influence qui se traduit par une hantise vis-à-vis de tout projet visant à codifier les coutumes autochtones. et par un éloignement vis-à-vis de l'approche assimilationniste et à un rapprochement graduel au paradigme du pluralisme juridique et du multiculturaliste. Le livre est disponible uniquement dans le site de l'[IDU](#).

¹ Benjamin Stora, *Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie*, janvier 2021, p. 13.

² *Ibid.*

Bienvenue sur Jurivision : la plateforme audiovisuelle du droit

Source : uottawa.ca



La doyenne de la Section de droit civil et le très honorable Richard Wagner, juge en chef de la Cour suprême du Canada. Photo : Patrick Walton

Lorsqu'on évoque le droit, on pense souvent au Code civil ou criminel, aux articles de loi, aux jugements, aux actes juridiques; du contenu parfois hermétique à base de texte, quoi. Qu'à cela ne tienne : dans un partenariat inédit avec Justice Canada, la Faculté de droit, Section de droit civil vient tout juste de dévoiler la plateforme Jurivision, qui propose de repenser – et d'humaniser – la diffusion du savoir juridique.

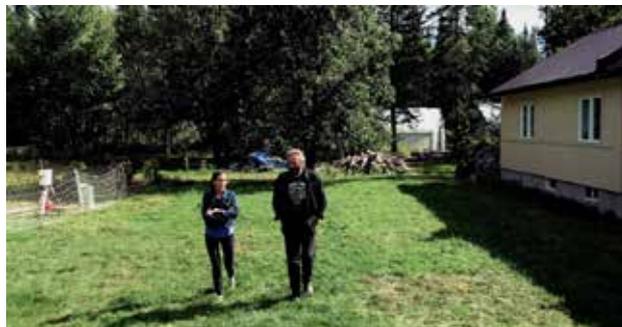
Au cœur du projet, on trouve Étienne Trépanier, avocat-cinéaste en résidence et conseiller en plaidoirie visuelle. D'ordinaire conseiller juridique à Justice Canada, le documentariste d'expérience travaille depuis bientôt un an avec son alma mater à créer du contenu audiovisuel bilingue et engageant pour démocratiser les connaissances en droit, un projet qui lui tenait à cœur depuis longtemps.

Sa vision d'avant-garde et son engouement ont incité la doyenne de la Section de droit civil, Marie-Eve Sylvestre, à nouer un partenariat sans précédent avec le ministère de la Justice pour faire sortir le savoir juridique des vases clos et enfin mettre l'image au service du droit.

« C'est un projet qui permet de donner toute la visibilité qu'elle mérite à la recherche novatrice souvent interdisciplinaire et résolument engagée qui se fait à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, et à l'expertise exceptionnelle des juristes du ministère de la Justice du Canada »,

de souligner la doyenne à l'occasion du lancement de l'initiative.

« L'Université d'Ottawa a été précurseure et visionnaire avec la création de la plateforme Jurivision », d'ajouter la sous-ministre de la Justice et sous-procureure générale du Canada, Me Nathalie Drouin. « Cette plateforme propose une nouvelle façon d'apprendre sur le droit et la justice. Elle offre une façon plus interactive et engageante de partager notre savoir au sein de la communauté du droit, et peut-être même à plus grande échelle. On pourra maintenant entendre des professionnels de la justice raconter leur histoire dans leurs propres mots. »



La professeure Sarah Berger Richardson va à la rencontre de petits agriculteurs comme Dominique Lamontagne dans le JuriDoc Autonomie alimentaire : le droit à la ferme. Photo: Jurivision / Étienne Trépanier

De Gutenberg à YouTube

La façon dont nos sociétés consomment l'information change, et les attentes du public aussi. À défaut de réinventer leur façon de diffuser leur contenu, les institutions publiques voient la Toile s'abreuver de renseignements qui ne touchent qu'à la surface d'enjeux complexes, voire chavirer dans la désinformation.

Alors, par où commencer à faire rayonner les connaissances basées sur la recherche? « L'idée, au fond, c'est d'occuper les espaces algorithmiques, » explique Étienne Trépanier, qui mise sur les codes du film documentaire et de la capsule pour aller vers le grand public. « Beaucoup des choses que

l'on consomme nous sont présentées par des algorithmes. Si les productions audiovisuelles fondées sur le savoir ne sont pas présentes, ce sont d'autres informations qui seront communiquées. »

En accompagnant les vidéos de textes descriptifs, il s'assure de faire ressortir ses billets visuels dans les résultats des moteurs de recherche. Une fois sur Jurivision, les internautes trouveront la vidéo, les publications sur lesquelles elle se base, la jurisprudence connexe et d'autres ressources sur le Web pour quiconque souhaite approfondir la question.

Un projet interdisciplinaire à dimension humaine

La plateforme n'aurait pu voir le jour n'eût été le travail phénoménal de l'équipe composée des vice-doyennes à la recherche Margarida Garcia et Jennifer Quaid, de la doyenne adjointe à la recherche Cintia Quiroga, du stratège en communications Andrew Kuntze, de l'agent en communications numériques Patrick Walton et de l'adjointe administrative Natalie Carter. C'est grâce à ce groupe multidisciplinaire que l'architecte du projet a pu rallier la communauté du droit à l'idée de transposer leurs travaux et leur vécu en images.

Ensemble, l'équipe a jeté les bases de quatre grandes catégories de billets vidéo : JuriExpérience, qui s'intéresse au parcours de juristes; JuriSavoir, qui met en valeur le contenu tiré des publications savantes; JuriMétho, qui révèle toutes les phases d'un processus de recherche; et JuriDocs, qui explore des sujets précis en profondeur.

Les témoignages recueillis sous ces formats nous livrent non seulement des contenus d'une grande pertinence, mais nous rapprochent des gens derrière la profession; ils donnent un visage à la fonction publique, au corps professoral, à la magistrature. Ils illustrent en quoi consiste une carrière dans le milieu juridique et dévoilent l'enthousiasme qui anime la communauté de pratique et de recherche.



Étienne Trépanier et son invité Tariq Qureshi, avocat-conseil à Justice Canada.
Crédit photo : Patrick Walton

« Les chercheurs et juristes sont généralement passionnés par leur sujet, et les entretiens génèrent de vraies perles », constate Me Trépanier.

Cette formule appelant à vivre la recherche à travers des histoires personnelles a ravi les partenaires qui se sont lancés dans l'aventure.

« On entre dans une nouvelle ère de mobilisation des connaissances juridiques, où, dans une posture de curiosité, de créativité et d'humilité, nous découvrirons la force d'avoir différentes voix pour approfondir ensemble notre compréhension des enjeux sociaux de notre temps », signale Margarida Garcia.

Un virage qui tombe à point

Créée sur fond de COVID-19, la plateforme regroupe un certain nombre de chroniques portant sur les bouleversements qui ont marqué notre société au cours des derniers mois. Ses billets, tels que Les droits prioritaires en santé et sécurité du travail en temps de pandémie, Alimentation – concepts juridiques et défis et Les pouvoirs des gouvernements fédéral et provinciaux en temps de pandémie, ont entre autres servi à la prestation d'un cours sur la COVID-19 à la Faculté de droit à l'été 2020.

« La crise de la COVID montre à quel point les décideurs publics ont besoin de la recherche et de données probantes pour être guidés et prendre des décisions utiles efficaces et positives pour l'ensemble de la société à tant de plans différents, que ce soit la santé, l'éducation ou le bien-être de la population », souligne Cintia Quiroga, qui voit en Jurivision une excellente démarche pour transmettre ce savoir aux organismes décisionnaires.



Le professeur David Robitaille explique les pouvoirs des ordres de gouvernement en temps de pandémie. Photo : Jurivision / Étienne Trépanier

Et selon elle, la communauté universitaire était mûre pour ce changement. « Il est normal qu'à mesure que les chercheurs changent leur façon de faire de la recherche, ils aient

le goût de la partager différemment. C'est presque une évolution naturelle. Notre recherche étant désormais plus inclusive et démocratique, on veut utiliser des outils plus inclusifs et démocratiques qui sont accessibles à l'ensemble de la population. »

Perspectives d'avenir

Le lancement derrière elle, l'équipe de Jurivision replonge maintenant dans sa longue liste de projets en cours et à venir. Dans les prochains mois, elle mettra en ligne le volet Visio-formation de la plateforme, des vidéos de formation continue destinées à la communauté juridique, mais dont des versions condensées seront mises à la disposition du grand public.

On y trouvera également une série intitulée « Les entretiens de la doyenne », dont le premier chapitre est

déjà disponible en ligne : une rencontre avec le juge en chef du Canada, le très honorable Richard Wagner, pour discuter de sa vision de l'accessibilité à la justice. Une collaboration avec la Revue générale de droit est aussi en chantier.

Chose certaine, le virage audiovisuel est bien amorcé à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. L'appel est d'ailleurs lancé à la communauté de recherche, que l'on invite à communiquer avec l'équipe de Jurivision pour amorcer des projets de tournage.

« En droit, la tendance est de réfléchir de façon très linéaire - papier, écriture. Or, ça garde l'information juridique en vase clos. Il est grand temps pour les juristes d'explorer ailleurs et d'apprendre à lire et à écrire avec des images », conclut Étienne Trépanier.

Une pétition réclame la démission du recteur de l'Université d'Ottawa

Source : ledroit

Adressée à l'Université d'Ottawa et au premier ministre du Canada, Justin Trudeau, la pétition dénonce « l'inaction du recteur » dans l'affaire Attaran, en plus de « son action rapide et démesurée » concernant la suspension de Verushka Lieutenant-Duval.

L'instigateur de cette pétition demande également la démission du professeur Amir Attaran et de le réprimander publiquement.

M. Attaran a récemment créé une polémique sur son compte Twitter personnel en disant que la culture des Québécois est raciste, que le gouvernement Legault est suprématiste blanc et que le Québec est « l'Alabama du Nord ».

L'Université d'Ottawa s'était dissociée des propos du professeur sans toutefois s'excuser ni imposer de sanctions.

« Si Attaran s'en tire sans sanctions, alors que ces propos sont racistes et ciblés et que la chargée de cours Lieutenant-Duval a dû payer pour l'incompétence du recteur...



Plus de 5600 personnes ont signé une pétition mise en ligne pour réclamer la démission du recteur de l'Université d'Ottawa, Jacques Frémont, en lien avec l'affaire Attaran.

l'attitude du recteur est profondément insultante », peut-on lire dans la pétition créée par Louis-Joseph Brouillard.

Deux poids, deux mesures à l'Université d'Ottawa

Source : ledevoir

Un professeur de l'Université d'Ottawa fait beaucoup parler de lui ces jours-ci en raison de ses déclarations incendiaires, perçues à juste titre comme étant anti-québécoises. Celui-ci brosse grossièrement le portrait condescendant d'un Québec arriéré, rétrograde et carburant au suprémacisme ethnique qui ne mériterait aucun respect au sein du Canada. De tels propos aussi odieux que déconnectés de la réalité ont, naturellement, suscité de vives et fortes réactions d'indignation. Ces déclarations ont été dénoncées notamment par des élus de différentes tendances politiques, dont Catherine Fournier, Mathieu Lacombe et Paul St-Pierre Plamondon. Entre autres en réponse à une plainte formulée par ce dernier, l'Université d'Ottawa s'est dissociée de ces déclarations, mais elle ne les a toutefois pas condamnées et a même affirmé que « la liberté d'expression n'est pas un buffet où on choisit les cas où le discours est acceptable et où il ne l'est pas ».

Curieuse position de la part de l'Université d'Ottawa ici, qui justifie sa décision de ne pas condamner les propos de son professeur au motif qu'ils auraient été tenus à titre personnel et non en sa qualité de professeur – décision qui fait lourd contraste avec d'autres instances où des propos tenus même à titre purement personnel par un membre du personnel enseignant ont pourtant justifié des condamnations de leurs établissements d'enseignement, remarquons-le. La position de l'Université d'Ottawa aurait-elle été la même si, au lieu de s'en prendre à la société québécoise, un de ses professeurs avait, même à titre personnel, déversé son fiel sur la communauté LGBTQ, sur un groupe religieux ou sur n'importe quel groupe social autre que celui de la société québécoise ? La question se pose.



Photo: Jake Wright Le Devoir Dans ce contexte, il est étonnant de voir la direction de l'Université d'Ottawa s'abriter derrière la liberté d'expression pour ne pas condamner les propos de son professeur, estime l'auteur.

Liberté et limites

Dans une société de droit, il est non seulement possible, mais essentiel de déterminer quel discours relève de la liberté d'expression et quel discours relève plutôt des limites à cette liberté. La liberté d'expression n'est pas absolue puisqu'elle est limitée par d'autres droits fondamentaux, dont le droit à la réputation. Les règles entourant la diffamation constituent donc des limites légales et légitimes à la liberté d'expression. Certes, dans l'arrêt *Bou Malhab*, la Cour suprême a jugé que le droit à la réputation et le recours en diffamation ne pouvaient concerner qu'une personne et non un groupe. Dès lors, certaines déclarations anti-québécoises du professeur de l'Université d'Ottawa ne sont pas susceptibles d'être visées par une telle procédure judiciaire. Cependant, certaines de ses autres déclarations, qui visent personnellement le premier ministre du Québec ou le chef du PQ, pourraient être qualifiées de diffamatoires. Mais à tout événement, une chose demeure en ce qui concerne les déclarations incendiaires fortement offensantes visant la société québécoise au complet et non un

individu : est-ce vraiment parce qu'elles ne sont pas susceptibles de condamnation judiciaire qu'elles ne sont dès lors pas susceptibles de condamnation intellectuelle dans le discours civique et universitaire ?

Dans ce contexte, il est étonnant de voir la direction de l'Université d'Ottawa s'abriter derrière la liberté d'expression pour ne pas condamner les propos de son professeur. D'autant plus que rien n'indique qu'elle pourrait courir un risque juridique réel en procédant à une telle condamnation. Il semble donc que son refus de condamner ces propos s'explique non pas par des raisons juridiques, mais par des raisons politiques. La direction de l'Université d'Ottawa fait donc le choix de ne pas condam-

ner des propos anti-qubécois de l'un de ses professeurs, même s'ils sont répétés et manifestement mal intentionnés, tout comme elle a choisi de sanctionner une de ses enseignantes pour avoir prononcé un mot offensant à une seule reprise et sans mauvaise intention. Le droit à la liberté d'expression est-il vraiment invoqué ici comme une justification, ou bien comme un paravent ? Encore une fois, la question se pose.

Serions-nous face à un cas de deux poids, deux mesures, où le degré de dénonciation de propos pourtant intrinsèquement odieux dépendrait de l'identité du groupe qu'ils visent ? Tous les animaux sont égaux, nous rappelait Orwell, mais certains sont plus égaux que d'autres, apparemment...

HEC
MONTRÉAL

L'ESSENTIEL DU LEADERSHIP

Préparez-vous à incarner le changement, à mettre en place des valeurs d'authenticité, de bienveillance et d'inclusion, et à inspirer votre équipe à atteindre les objectifs fixés.

Découvrez L'essentiel du leadership, un programme de 5 jours animé par 7 professeurs et experts de renom.

Prochaine cohorte : 13, 20 et 27 avril, 4 et 11 mai 2021

INSCRIVEZ-VOUS

Nos formations vedettes



Recrutement 5.0 : attirez les meilleurs talents

18 mars OU 10 novembre 2021

EN SAVOIR PLUS



Gérer ses employés avec succès : intervenir pour avoir de l'impact

23 et 24 mars 2021

EN SAVOIR PLUS



Gérer son temps et ses priorités en contexte de télétravail

25 mars 2021

EN SAVOIR PLUS



Devenez un agent de changement efficace : programme d'habilitation en gestion du changement

12 et 26 avril, 10 mai 2021

EN SAVOIR PLUS



Coaching et gestion de la performance – devenez gestionnaire coach

21 et 22 avril 2021

EN SAVOIR PLUS

Attorney General James Ends Virtual Currency Trading Platform Bitfinex's Illegal Activities in New York

Bitfinex and Tether Must Submit to Mandatory Reporting on Efforts to Stop New York Trading

Bitfinex and Tether Deceived Clients and Market by Overstating Reserves, Hiding Approximately \$850 Million in Losses Around the Globe

New York Attorney General Letitia James today continued her efforts to protect investors from fraudulent and deceptive virtual or "crypto" currency trading platforms by requiring Bitfinex and Tether to end all trading activity with New Yorkers. Millions around the country and the world today use virtual currencies as decentralized digital currencies – unlike real, regulated government currencies, including the U.S. dollar – to buy goods and services, often times anonymously, through secure online transactions. Stablecoins, specifically, are virtual currencies that are always supposed to have the same real-dollar value. In the case of Tether, the company represented that each of its stablecoins were backed one-to-one by U.S. dollars in reserve. However, an investigation by the Office of the Attorney General (OAG) found that iFinex – the operator of Bitfinex – and Tether made false statements about the backing of the "tether" stablecoin, and about the movement of hundreds of millions of dollars between the two companies to cover up the truth about massive losses

by Bitfinex. [An agreement with iFinex, Tether, and their related entities will require them to cease any further trading activity with New Yorkers, as well as force the companies to pay \\$18.5 million in penalties, in addition to requiring a number of steps to increase transparency.](#)

"Bitfinex and Tether recklessly and unlawfully covered-up massive financial losses to keep their scheme going and protect their bottom lines," said Attorney General James. "Tether's claims that its virtual currency was fully backed by U.S. dollars at all times was a lie. These companies obscured the true risk investors faced and were operated by unlicensed and unregulated individuals and entities dealing in the darkest corners of the financial system. This resolution makes clear that those trading virtual currencies in New York state who think they can avoid our laws cannot and will not. Last week, we sued to shut down Coinseed for its fraudulent conduct. This week, we're taking action to end Bitfinex and Tether's illegal activities in New York. These legal actions send a clear message that we will

stand up to corporate greed whether it comes out of a traditional bank, a virtual currency trading platform, or any other type of financial institution."

A Stablecoin Without Stability – Tethers Weren't Fully Backed At All Times

The OAG's investigation found that, starting no later than mid-2017, Tether had no access to banking, anywhere in the world, and so for periods of time held no reserves to back tethers in circulation at the rate of one dollar for every tether, contrary to its representations. In the face of persistent questions about whether the company actually held sufficient funds, Tether published a self-proclaimed 'verification' of its cash reserves, in 2017, that it characterized as "a good faith effort on our behalf to provide an interim analysis of our cash position." In reality, however, the cash ostensibly backing tethers had only been placed in Tether's account as of the very morning of the company's 'verification.'

On November 1, 2018, Tether publicized another self-proclaimed 'verification' of its cash reserve; this time at Deltec Bank & Trust Ltd. of the Bahamas. The announcement linked to a letter dated November 1, 2018, which stated that tethers were fully backed by cash, at one dollar for every one tether. However, the very next day, on November 2, 2018, Tether began to transfer funds out of its account, ultimately moving hundreds of millions of dollars from Tether's bank accounts to Bitfinex's accounts. And so, as of November 2, 2018 – one day after their latest 'verification' – tethers were again no longer backed one-to-one by U.S. dollars in a Tether bank account.

As of today, Tether represents that over 34 billion tethers have been issued and are outstanding and traded in the market.

When No Bank Backs You, Turn to Shady Entities – Bitfinex Hid Massive Losses

In 2017 and 2018, Bitfinex began to increasingly rely on third-party "payment processors" to handle customer deposits and withdrawals from the Bitfinex trading platform. In 2018, while attempting to "move money [more] efficiently," Bitfinex suffered a massive and undisclosed loss of funds because of its relationship with a purportedly Panama-based entity known as "Crypto Capital Corp." Bitfinex responded to pervasive public reports of liquidity problems by misleading the market and its own clients. On October 7, 2018, Bitfinex claimed to "not entirely understand the arguments that purport to show us insolvent," when, for months, its executives had been pleading with Crypto Capital

to return almost a billion dollars in assets.

On April 26, 2019 – after the OAG revealed in court documents that approximately \$850 million had gone missing and that Bitfinex and Tether had been misleading their clients – the company issued a false statement that "we have been informed that these Crypto Capital amounts are not lost but have been, in fact, seized and safeguarded." The reality, however, was that Bitfinex did not, in fact, know the whereabouts of all of the customer funds held by Crypto Capital, and so had no such assurance to make.

The OAG Investigation Shines a Light on Unlawful Trading in New York State

From the beginning of its interaction with the OAG, iFinex and Tether falsely claimed that they did not allow trading activity by New Yorkers. The OAG investigation determined that to be untrue and that the com-

Offrez des services juridiques en ligne gratuitement

Exclusif à nos membres, le programme OnRègle avec l'ABC-Québec met à votre disposition des outils technologiques vous permettant d'offrir des services juridiques 100% en ligne. Acquérez de la clientèle, développez votre pratique et propulsez votre carrière !



Propulsé par



Devenez membre ou renouvelez votre adhésion:
www.abcqc.qc.ca/Adhesion-et-avantages



L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN
Division du Québec

panies have operated for years as unlicensed and unregulated entities, illegally trading virtual currencies in the state of New York.

In April 2019, the OAG sought and obtained an injunction against further transfers of assets between and among Bitfinex and Tether, which are owned and controlled by the same small group of individuals. That action – under Section 354 of New York's Martin Act – ultimately led to a July 2020 decision by the New York State Appellate Division of the Supreme Court, First Department, holding that:

- Bitfinex and Tether – and other virtual currency trading platforms and cryptocurrencies operating from various locations around the world – are still subject to OAG jurisdiction if doing business in New York;
- The stablecoin "tether" and other virtual currencies were "commodities" under section 352 of the Martin Act, and noted that virtual currencies may also constitute securities under the act; and

Élection du Conseil 2020-2021

Compte tenu des circonstances actuelles et de concert avec le Barreau du Québec, le Conseil a pris la décision de suspendre l'application de l'article 17 de son règlement général et de reporter l'assemblée générale annuelle à une date qui sera déterminée ultérieurement.

Résultat de l'élection au poste de bâtonnier

Un scrutin s'est déroulé, par voie électronique, du 1er au 8 mai 2020, à 14 h pour le poste de bâtonnier (mandat d'un an), convoité par Me Francisco Couto et Me Robin Schiller.

- Me Robin SCHILLER ayant obtenu le plus grand nombre de votes est élue bâtonnière du Barreau de Montréal pour 2020-2021

Candidats élus par acclamation

- Me Extra Junior LAGUERRE, premier conseiller (mandat d'un an)
- Me Julie MOUSSEAU, trésorière (mandat d'un an)
- Me Sabine UWITONZE, secrétaire (mandat d'un an)
- Me Jonathan PIERRE-ÉTIENNE, représentant du Jeune Barreau de Montréal (mandat d'un an)
- Me David ETTEDGUI, conseiller (mandat de deux ans)
- Me Caroline LAROUCHE, conseillère (mandat de deux ans)
- Me Heather MICHELIN, conseillère (mandat de deux ans)
- Me Alice POPOVICI, conseillère (mandat de deux ans)

Autres membres du Conseil

Les autres membres qui compléteront le Conseil 2020-2021 sont les conseillers qui entament la deuxième année de leur mandat, soit :

- Me Valérie ASSOULINE, conseillère
- Me Pierre-Luc BEAUCHESNE, conseiller
- Me Alex GOUPIL, conseiller
- Me Chantale MASSÉ, conseillère

- The OAG had established the factual predicate necessary to uphold the injunction and require production of documents and information relevant to its investigation in advance of the filing of a formal suit.

Bitfinex and Tether Banned from Continuing Illegal Activities in New York

Today's agreement requires Bitfinex and Tether to discontinue any trading activity with New Yorkers. In addition, these companies must submit regular reports to the OAG to ensure compliance with this prohibition.

Further, the companies must submit to mandatory reporting on core business functions. Specifically, both Bitfinex and Tether will need to report, on a quarterly basis, that they are properly segregating corporate and client accounts, including segregation of government-issued and virtual currency trading accounts by company executives, as well as submit to mandatory reporting regarding transfers of assets between and among Bitfinex and Tether entities. Additionally, Tether must offer public disclosures, by category, of the assets backing tethers, including disclosure of any loans or receivables to or from affiliated entities. The companies will also provide greater transparency and mandatory reporting regarding the use of non-bank "payment processors" or other entities used to transmit client funds.

Finally, Bitfinex and Tether will be required to pay \$18.5 million in penalties to the state of New York.

In September 2018, the OAG issued its [Virtual Markets Integrity Initiative Report](#), which highlighted the "substantial potential for conflicts between the interests" of virtual currency trading platforms, insiders, and issuers. Bitfinex was one of the trading platforms examined in the report.

This matter was handled by Senior Enforcement Counsel John D. Castiglione and Assistant Attorneys General Brian M. Whitehurst and Tanya Trakht of the Investor Protection Bureau; Assistant Attorneys General Ezra Sternstein and Johanna Skrzypczyk of the Bureau of Internet and Technology; and Legal Assistant Charmaine Blake – all supervised by Bureau of Internet and Technology Chief Kim Berger and Senior Enforcement Counsel for Economic Justice Kevin Wallace. The Investor Protection Bureau is led by Chief Peter Pope. Both the Bureau of Internet and Technology and the Investor Protection Bureau are part of the Division for Economic Justice, which is overseen by Chief Deputy Attorney General Chris D'Angelo and First Deputy Attorney General Jennifer Levy.

Élections 2021 au Barreau de Montréal : Me Extra Junior Laguerre élu à titre de Bâtonnier de Montréal

Le Jeune Barreau de Montréal (JBM) salue l'élection par acclamation de Me Extra Junior Laguerre qui a été élu à titre de Bâtonnier du Barreau de Montréal pour le mandat 2021-2022.

Membre du Conseil d'administration du JBM à partir de 2013 et Président du JBM en 2016-2017, Me Laguerre a été un ardent défenseur des intérêts des jeunes avocat.e.s. Durant son mandat à titre de président, il a mené des représentations pour l'application des recommandations du Rapport sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec et a chapeauté le lancement du Rapport du JBM sur le système d'aide juridique québécois qui a mis en lumière les besoins rapportés sur le fonctionnement du système par les avocat.e.s en pratique privée acceptant des mandats d'aide juridique.

En plus d'avoir un parcours professionnel exemplaire, Me Laguerre a ouvert une nouvelle page d'histoire en ayant été le premier avocat noir élu président du JBM et répète maintenant ce moment inspirant de l'histoire à titre de Bâtonnier de Montréal. Nous nous réjouissons de pouvoir poursuivre notre collaboration avec le Barreau de Montréal sous son bâtonnat afin de continuer à promouvoir les intérêts de nos membres et fournir des services juridiques pro bono à la population.

Le JBM remercie la bâtonnière sortante, Me Robin Schiller, de sa collaboration pendant la dernière année marquée des défis engendrés par la pandémie de la COVID-19 et souhaite le meilleur des succès à Me Laguerre pour son mandat.



Me Extra Junior Laguerre

« Le JBM est particulièrement fier d'apprendre que Me Extra Junior Laguerre a obtenu la confiance des membres du Barreau de Montréal. J'ai eu le plaisir d'effectuer mon premier mandat sur le Conseil d'administration du JBM sous la présidence d'Extra. C'est d'ailleurs grâce à ses qualités exceptionnelles de leader et sa passion pour l'implication sociale que plusieurs membres du JBM et moi-même avons été inspirés à nous impliquer dans la communauté juridique », affirme Me Mylène Lemieux, présidente du JBM.

Le JBM tient également à féliciter Mes Mylène Lemieux et Sabine Uwitonze pour leur élection par acclamation au Conseil du Barreau de Montréal respectivement à titre de Secrétaire et de Représentante du JBM.

Témoignage de Me Extra Junior Laguerre

Source : Barreau de Montréal

« J'ai choisi la carrière d'avocat pour la diversité de pratique, car on peut évoluer dans toutes les sphères d'activité de la société. Par ailleurs, ayant d'autres intérêts dans la vie, dont la philanthropie, les affaires ou le service public, la profession d'avocat me permet d'être très polyvalent. Pour moi, le droit mène à tout! Je me suis impliqué pour faire une différence et, cette différence, je la vois particulièrement lorsque je participe aux consultations juridiques qu'organise le Barreau de Montréal, chaque année, lors du salon VISEZ DROIT. À cette occasion, des centaines de personnes bénéficient de consultations juridiques gratuites et privées offertes par une centaine d'avocats membres du Barreau de Montréal. Je retire beaucoup de satisfaction de ce type d'activité d'entraide. »

– Extra Junior Laguerre, avocat

Avocat oeuvrant en fiscalité, Me Laguerre a fait son stage de formation professionnelle du Barreau du Québec au Service de recherche de la Cour du Québec. Il a, par la suite, travaillé à l'Agence du revenu du Québec, avant de faire le grand saut en lançant Laguerrefiscaliste.ca, son cabinet spécialisé en fiscalité.

En plus de fournir des consultations juridiques au Salon VISEZ DROIT, Me Laguerre est membre du comité de liaison avec la Cour du Québec, chambre civile et du comité de liaison avec la Cour canadienne de l'impôt. Il est également Vice-Président du Jeune Barreau de Montréal et membre de l'Association de planification fiscale et financière.

Sans hésiter, Me Laguerre affirme que le fait de ne pas s'impliquer, particulièrement pour les jeunes, dans une



organisation aussi centrale à la profession d'avocat que le Barreau de Montréal constitue, à son avis, une erreur importante. Ce faisant, ces confrères et consœurs se privent non seulement de la possibilité d'être un acteur qui participe activement aux discussions et aux décisions qui marqueront leur profession, mais aussi de rencontrer de précieux contacts qui peuvent assurément influencer très positivement leur évolution comme personne et leur cheminement de carrière.

Le ministre de la Justice ordonne la tenue d'un nouveau procès au Québec à la suite de la révision d'une condamnation

Le gouvernement s'est engagé à mettre en place un système de justice pénale juste et impartial qui protège les collectivités et respecte les besoins des victimes tout en évitant d'éventuelles erreurs judiciaires.

L'honorable David Lametti, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a annoncé aujourd'hui qu'après un examen approfondi du dossier, il ordonnait la tenue d'un nouveau procès pour M. Jacques Delisle, conformément aux dispositions du Code criminel relatives à la révision des condamnations.

Avant de décider d'ordonner la tenue d'un nouveau procès ou d'un nouvel appel, le ministre de la Justice doit être convaincu qu'il y a des motifs raisonnables de conclure qu'une erreur judiciaire s'est probablement produite. Pour ce faire, l'information fournie au soutien de la demande de révision doit être examinée de près, puis une enquête approfondie a lieu. Durant ce processus, tous les renseignements pertinents sont pris en considération; il faut notamment vérifier si la demande repose sur de nouvelles questions importantes, soit généralement de nouveaux renseignements révélés après le procès ou l'appel.

La décision du ministre selon laquelle il y a des motifs raisonnables de conclure qu'une erreur judiciaire s'est probablement produite découle de la découverte de nouveaux renseignements qui n'étaient pas devant les tribunaux au moment du procès de M. Delisle et de l'appel. Elle ne constitue pas un verdict de culpabilité ou d'innocence à l'égard du demandeur. La décision mène plutôt au renvoi



*L'honorable David Lametti, C.P., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada*

de l'affaire devant une instance judiciaire, afin que les tribunaux tranchent les questions juridiques pertinentes conformément à la loi.

En 2012, M. Delisle a été reconnu coupable de meurtre au premier degré relativement au décès de son épouse, Mme Marie Nicole Rainville, et condamné à l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans. En 2013, la Cour d'appel du Québec a rejeté l'appel de M. Delisle. La Cour suprême du Canada a ensuite refusé de se saisir du dossier.

L'affaire a été renvoyée devant la Cour supérieure du Québec pour la tenue d'un nouveau procès.

« Favoriser un système de justice pénale juste et impartial qui respecte les besoins des victimes tout en évitant d'éventuelles erreurs judiciaires est capital pour accroître la confiance des Canadiens et Canadiennes dans notre système de justice. Après un examen approfondi et la découverte de nouveaux renseignements, je suis convaincu qu'il y a des motifs raisonnables de conclure qu'une erreur judiciaire s'est probablement produite dans le dossier de M. Delisle et qu'un nouveau procès est nécessaire. »

— L'honorable David Lametti, C.P., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Faits en bref

- L'article 696.1 du Code criminel prévoit qu'une personne qui a été condamnée pour une infraction et a épuisé tous ses droits d'appel peut demander au ministre de la Justice de réviser sa condamnation.
- Le Groupe responsable de la révision des condamnations criminelles du ministère de la Justice mène une enquête au nom du ministre de la Justice. Le ministre peut ordonner la tenue d'un nouveau procès ou d'un nouvel appel s'il est convaincu qu'une erreur judiciaire s'est probablement produite.
- Tel que cela a été annoncé le 31 mars 2021, l'honorable David Lametti, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a nommé l'honorable Harry LaForme, ancien juge de la Cour d'appel de l'Ontario, pour qu'il mène des consultations publiques sur la création d'une commission indépendante d'examen des affaires pénales. L'honorable Juanita Westmoreland-Traoré, ancienne juge de la Cour du Québec, se joindra à lui pour tenir ces consultations.
- Vous trouverez de plus amples renseignements sur le processus de révision des condamnations criminelles au Canada à l'adresse suivante : [Le processus de révision des condamnations criminelles](#).

Liens connexes

- Ministère de la Justice : [Révision d'une condamnation](#)
- [Règlement sur les demandes de révision auprès du ministre \(erreurs judiciaires\)](#)
- [Le ministre de la Justice et procureur général du Canada marque un pas important vers la création d'une commission indépendante d'examen des affaires pénales](#)

Jacques Delisle

Source: Wikipédia



Jacques Delisle (1935-) est un homme de loi canadien qui a été juge à la Cour d'appel du Québec de 1992 à 2009, dont il a rendu certaines des décisions les plus importantes. Auparavant, il était juge à la Cour supérieure du Québec entre 1985 et 1992. En 1983, il avait été président de la Commission permanente de révision du Code civil. Il est aussi connu pour avoir été accusé du meurtre de sa femme et condamné suite à un procès hypermédiatisé.

En 2010, il a été arrêté puis accusé d'avoir assassiné sa femme le 12 novembre 2009. Lors du procès en 2012, son avocat plaide que sa femme s'est plutôt suicidée. Le 14 juin 2012, un jury le trouve coupable de meurtre prémédité et il reçoit une peine de prison à perpétuité sans qu'il soit possible d'obtenir la libération conditionnelle. La Cour d'appel rejette son appel en 2013.

Le 7 avril 2021 le ministre fédéral de la justice David Lametti annonce par voie de communiqué qu'il y aura un nouveau procès pour cet ancien juge affirmant « qu'il y a des motifs raisonnables de conclure qu'une erreur judiciaire s'est probablement produite dans le dossier de M. Delisle et qu'un nouveau procès est nécessaire ».

L'arrestation, le procès et la condamnation du juge Delisle ont créé une onde de choc dans le milieu judiciaire canadien, puisque jamais auparavant au pays un juge n'avait fait face à une accusation de meurtre.

Déclaration du DPCP dans le dossier de Jacques Delisle

Cette décision fait suite à une demande de révision déposée par l'accusé en mars 2015. Rappelons que le verdict de culpabilité à une accusation de meurtre au premier degré a été rendu le 14 juin 2012 par le jury, que la Cour d'appel du Québec a rejeté l'appel le 29 mai 2013 et que la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre l'affaire le 12 décembre 2013. Après avoir épuisé tous les recours judiciaires, l'accusé a déposé une demande de révision.

Cette procédure auprès du ministre de la justice du Canada prévue aux articles 696.1 et suivants du Code criminel est exceptionnelle et les documents qui nous sont communiqués dans le cadre du processus le sont de façon confidentielle. Tel que précisé par le communiqué émis par le ministre Lametti, la décision rendue selon laquelle il y a des motifs raisonnables de conclure qu'une erreur judiciaire s'est probablement produite découle de la découverte de nouveaux renseignements qui n'étaient pas devant les tribunaux au moment du procès de M. Delisle et de l'appel.

Le DPCP tient à rappeler que l'ordonnance rendue par le ministre Lametti ne signifie pas que la personne condamnée est innocentée. Cette décision fait en sorte que l'affaire est renvoyée devant les tribunaux afin d'être jugée, en fonction des règles de droit et de la preuve qui sera présentée lors d'un nouveau procès. Par l'effet de cette décision, les parties sont replacées dans le même état qu'elles l'étaient lors de la mise en accusation initiale de Jacques Delisle en juin 2010. En conséquence, les procédures judiciaires reprennent quant à l'accusation de meurtre au 1er degré.

Compte tenu du cadre légal applicable, notamment le fait que l'accusé bénéficie désormais de la présomption d'innocence, des conditions de mise en liberté ont



Me Audrey Roy-Cloutier, porte-parole du DPCP et procureure aux poursuites criminelles et pénales

été établies de consentement dans l'attente du procès. Soulignons que l'accusé avait été libéré par le tribunal en attente de son procès suite à son arrestation en 2010.

Pour ce qui est de la suite des procédures judiciaires, les procureurs mandatés à ce dossier s'affairent maintenant à prendre les actions requises en prévision du procès à venir.

En raison du processus judiciaire en cours et afin de ne pas y nuire, le DPCP ne peut commenter davantage les circonstances de ce dossier actuellement. Il est impératif de respecter l'autorité des tribunaux.

Voir texte du ministre de la Justice l'honorable David Lametti en page 25.

Discussion autour de propos offensants du professeur de droit de l'Université d'Ottawa Amir Attaran

Marie-Eve Sylvestre @MEveSylvestre · 19 mars

Comme doyenne de la Faculté de droit, Section de droit civil @DrCiviluOttawa, je me dissocie complètement des propos incendiaires et offensants du professeur Attaran qui ne fait pas partie de notre corps professoral et ne représente pas notre Faculté. 1/2

8:27 AM · 19 mars 2021 · Twitter Web App

180 Retweets 24 Tweets cités 727 J'aime

Marie-Eve Sylvestre @MEveSylvestre · 19 mars

En réponse à @MEveSylvestre

Ces propos se fondent sur des généralisations et des préjugés qui nuisent à la lutte contre le racisme systémique. 2/2

16 50 276

Christophe Lavigne @unsimplecriri · 19 mars

En réponse à @MEveSylvestre et @DrCiviluOttawa

Merci pour cette clarification.

1 5

Clau @ClauFavron · 19 mars

En réponse à @MEveSylvestre et @DrCiviluOttawa

Enfin!! et merci.

1 4

Alexandre Pinel @AlexandrePinel · 19 mars

En réponse à @MEveSylvestre et @DrCiviluOttawa

Merci! Juste. Éléphant. Sensé.

1 14

Jeremy @JayBeauregard · 19 mars

En réponse à @MEveSylvestre et @DrCiviluOttawa

Merci Madame Sylvestre. Ça fait du bien de lire ça.

1 6

Stéphane Lévesque @s_lvesque · 19 mars

En réponse à @MEveSylvestre et @DrCiviluOttawa

Merci Marie-Eve...!

1 4

François Bordeleau @FrancoisHigh · 19 mars

En réponse à @MEveSylvestre et @DrCiviluOttawa

Merci madame la doyenne. Maintenant, qu'attend @recteurUOpres pour réagir?

4 28

SlimJim @DaveOngé · 19 mars

En réponse à @MEveSylvestre @Vieilautiste et @DrCiviluOttawa

Ils attendent quoi pour le foutre à la porte?

2 2 21

Pierre1961 @Pierre19611 · 19 mars

Ça ne doit pas vraiment déranger les dirigeants non francophones de cet université.

2 2 15

Voir les réponses

Marie-Hélène Lajoie @mhl1965 · 19 mars

En réponse à @MEveSylvestre et @DrCiviluOttawa

Merci! Je n'en attendais pas moins de mon Alma mater

1 3

Julie Chiasson @JulieChiasson6 · 19 mars

En réponse à @MEveSylvestre et @DrCiviluOttawa

Merci ! Allez faire une visite de courtoisie, de savoir-faire, de savoir-vivre, d'esprit critique et de respect à votre recteur M Frémont.

6 19

Christiane H. Meunier @CHottemeunier · 19 mars

En réponse à @MEveSylvestre et @DrCiviluOttawa

Ce professeur devrait être mis à la porte dans les plus brefs délais et être accusé de diffamation ! 😡

2

Françoise Boivin @FBoivinGatineau · 19 mars

En réponse à @MEveSylvestre et @DrCiviluOttawa

Merci! D'une graduée de votre faculté de droit! @uOttawaAlumni

2 37

elen @ElenGrenr · 19 mars

En réponse à @MEveSylvestre et @DrCiviluOttawa

Merci, pour ce geste honorable. J'espère que d'autres vous soutiendront aussi.

1 6

Nathalie Bélanger @nbelange1 · 19 mars

En réponse à @MEveSylvestre @Luckerhoff et @DrCiviluOttawa

Bravo! Vous devriez être rectrice ! C'est ce que l'on attend du rectorat

1 17

@serge @lon_sl · 19 mars

En réponse à @MEveSylvestre et @DrCiviluOttawa

Merci Madame. Souhaitons que de nombreux collègues et étudiants fassent de même.

1 15

Vincent Doyon @VinDoyon · 19 mars

En réponse à @MEveSylvestre et @DrCiviluOttawa

Thank you.

1

Michel Sylvestre @octobre24 · 19 mars

En réponse à @MEveSylvestre et @DrCiviluOttawa

Bravo Madame!

1

Un documentaire pour découvrir Georges-Émile Lapalme

Source : lapresse.ca

Alors que sort ces jours-ci chez Boréal le livre Une histoire du ministère de la Culture, le canal Savoir média propose un documentaire sur Georges-Émile Lapalme, politicien méconnu qui a pourtant été au cœur des transformations du Québec au début des années 1960. La Presse en discute avec son fils Roger.

En entrant à la Place des Arts par la rue Sainte-Catherine, on longe un vaste espace, émaillé d'écrans numériques, conduisant vers la salle Wilfrid-Pelletier et l'entrée de la Maison symphonique. Ce hall des pas perdus porte le nom de Georges-Émile Lapalme.

Un documentaire de Jean-Pierre Dussault diffusé ce week-end permet de mieux connaître cet homme au caractère singulier et de saisir l'importance qu'il a eue dans la Révolution tranquille et l'émancipation d'un Québec moderne. Le titre, Mon père de la Révolution tranquille, fait écho au fait que Roger Lapalme, benjamin des sept enfants de la famille, est intimement lié au documentaire, dont il a écrit le scénario et dans lequel il se fait intervieweur et joue son propre rôle.

Roger Lapalme devant un buste de son père créé par le sculpteur Michel Binette, buste qui se trouve aujourd'hui devant l'édifice du ministère de la Culture et des Communications, à Québec

Ce dernier est bien entouré, que ce soit de l'ancien recteur de l'Université du Québec à Montréal Claude Corbo, de l'auteur Jean-Charles Panneton, qui a écrit une biographie de Georges-Émile Lapalme, de plusieurs membres de la famille et, par des images d'archives, de quelques anciens membres de la famille libérale de l'époque, dont René Lévesque.



Georges-Émile Lapalme. Photo : SAVOIR MÉDIA

« Rendre à César »

« Le but de ce documentaire est de rendre à César ce qui appartient à César », dit Roger Lapalme, en entrevue. « Mon père est un personnage important de notre histoire politique, et presque personne n'est au courant. Le fait d'avoir fait ce documentaire et qu'il soit diffusé constitue une grande satisfaction. »

Georges-Émile Lapalme a été le premier titulaire de ce qu'on appelait à l'époque le ministère des Affaires culturelles, devenu ministère de la Culture et des Communications. Il a été en poste du 28 mars 1961 au 9 septembre 1964.

Avant cela, M. Lapalme a été député fédéral, puis chef du Parti libéral du Québec (PLQ) durant huit ans dans les années 1950, avant de céder la place à Jean Lesage. En 1959, il a écrit un document phare, Pour une politique, dont le contenu, apprend-on dans le documentaire, est à la fois la synthèse des idées de la Révolution tranquille et le programme du PLQ, qui reprendra le pouvoir en 1960.

Aussi vice-premier ministre du Québec, Georges-Émile Lapalme a été plutôt fier des deux premières années d'exercice du gouvernement de Jean Lesage, durant lesquelles sont entreprises diverses réformes, dans la police, chez les procureurs de la Couronne, à la Société des alcools, etc. Ami du ministre français de la Culture André Malraux, il jette les bases de ce qui deviendra la Délégation générale du Québec à Paris.

Mais, dans la même période, il a été désillusionné. Notamment dans son projet de structurer un ministère des Affaires culturelles fort et au cœur des changements de la société québécoise.

On l'empêchait de faire son travail. Il avait un budget famélique. Il avait 5 millions à sa disposition par rapport à 500 millions à l'Éducation. Le Conseil du trésor réduisait sans cesse ses allocations de subventions, et ce, après des mois d'attente.

— Roger Lapalme, fils de Georges-Émile Lapalme

Le politicien n'avait pas la langue dans sa poche et n'a pas manqué d'exprimer son dégoût du fonctionnement de la machine gouvernementale. Il a donné sa démission en 1964 et est demeuré député jusqu'en 1966. M. Lapalme a vécu jusqu'en 1985. Aucun de ses sept enfants n'a suivi ses traces en politique.

Georges-Émile, le père, a-t-il transmis le goût de la culture à ses enfants ? « Tout à fait, répond son fils Roger. À la maison, je le voyais travailler au montage de ses films. Il lisait constamment, jusqu'à trois briques par semaine. Mes parents allaient aussi au théâtre. [Mon père] avait une conception moderne, sociologique, de la culture. Et il était un défenseur de la langue française. Son discours sur la langue était l'équivalent de celui des écologistes sur la pollution. »

Mon père de la Révolution tranquille est diffusé sur les ondes de Savoir média. Le film sera aussi mis en ligne sur le [site](#).



Roger Lapalme devant un buste de son père créé par le sculpteur Michel Binette, buste qui se trouve aujourd'hui devant l'édifice du ministère de la Culture et des Communications, à Québec. Photo : SAVOIR MÉDIA

Tribunal administratif du Québec

Récemment, le Tribunal a déployé un tout nouveau service de signature et de traitement électronique des décisions.

Auparavant, la signature des décisions des juges administratifs et le suivi se faisaient à la main. Les documents originaux étaient archivés et entreposés pendant plusieurs années. Dorénavant, tout se déroulera de manière numérique, ce qui est une grande évolution dans le monde juridique.

Réalisé entièrement à l'interne, le Tribunal est très fier du travail accompli par tous ceux et celles qui ont contribué à ce projet qui fait partie de son Plan stratégique 2018-2022. Grâce à eux, le Tribunal est parmi les premiers tribunaux administratifs québécois à utiliser un processus de traitement des décisions entièrement numérisé.



**Vente d'écoulement
jusqu'à épuisement des stocks
à des rabais incroyables.**
Réservez votre plage horaire par téléphone maintenant.

TARZI

DES GRANDES MARQUES À PRIX TRÈS COMPÉTITIFS

Passez à la boutique et découvrez notre vaste collection de vêtements et accessoires pour homme.

25% à 50% sur tout en magasin (marchandise sélectionnées)



Rendez-vous - service à domicile ou au bureau:

Richard | 514.497.9743 | Bureau | 514-739-6298

Lundi au samedi de 10h à 17h

Possibilité de rendez-vous après les heures d'ouvertures.

Dimanche sur rendez-vous de 10h à 15 h - 514.497.9743



BAUMLER



Zampière - SCohen - Digel - Empire - Bugatchi - Venti - Lipson

3850, Jean-Talon Ouest, bur. 109 VMR (Qc) H3R 2G8 (U-HUAUL)
www.tarzi.ca | maisonstyle1@gmail.com

LE MONDE JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC



Magazine Le Monde Juridique

@MagazineLeMondeJuridique · Magazine

Envoyer un message

Accueil Avis Vidéos Photos Plus

Aime déjà

À propos

Tout afficher

Le Monde Juridique est le magazine des avocats du Québec qui exercent en pratique privée depuis 33 ans. Site web: <http://www.lemondejuridique.com>

- 1 726 personnes personnes aiment ça
- 1 867 personnes sont abonnées
- <http://www.lemondejuridique.com/>
- (514) 353-3549
- Envoyer un message
- agmonde@videotron.ca
- Magazine

Suggérer des modifications

Est-ce le numéro de téléphone correct pour cette Page?

5143533549

Oui Je ne sais ... Non

Photos

Tout afficher



Transparence de la Page

Tout afficher



Créer une publication

- Photo/Vidéo
- Je suis là
- Identifier des amis

PUBLICATION ÉPINGLEE



Magazine Le Monde Juridique

11 mars, à 16 h 40

http://lemondejuridique.com/.../2021/03/LMJ_vol26-11.pdf



1 partage

J'aime Commenter Partager

www.lemondejuridique.com